



RÉSEAU D'ÉTÉ 2015 - RÈGLES DE PARTICIPATION

Jauges du Réseau d'été, 300 places maximum.

Liste des diffuseurs du Réseau d'été à <http://www.roseq.qc.ca/diffuseur/membre.php>

Les petits soleils indiquent les membres qui diffusent l'été.

Échéancier 2015

Offres de spectacles – inscriptions sur le site du ROSEQ: www.roseq.qc.ca	1^{er} décembre 2014 au 27 février 2015
Sélection par les diffuseurs	1^{er} mars au 22 mars 2015
Organisation des tournées et confirmation des itinéraires	22 mars au 24 avril 2015

Étape 1 - Inscription de vos offres de spectacles

Cachet

Votre cachet doit inclure les frais de transport et de repas. Bien indiquez le nombre de personnes sur scène et sur la route et voyez à respecter ces données lorsque vous prendrez la route.

Clause de pourcentage

Un cachet sans clause de pourcentage est d'usage. Si exceptionnellement elle s'applique, elle sera de 50% maximum. Le montant des dépenses accordées aux diffuseurs peut varier selon le lieu, il est important de négocier ce montant avec chaque diffuseur avant d'envoyer le contrat.

Devis technique

Le devis technique de l'artiste doit être adapté aux petites salles et faire partie intégrante de l'offre de spectacle. Le diffuseur achète le spectacle à la lumière des besoins techniques inscrits sur le devis qui accompagne l'offre de spectacle. Si les besoins techniques changent entre l'offre et la tournée, ou si vous demandez des équipements spécialisés (piano, micro sans fil) que vous n'utilisez pas pendant le spectacle, vous devrez assumer ces dépenses supplémentaires. La plupart des devis techniques des diffuseurs sont en ligne au www.roseq.qc.ca ou sur les sites internet des diffuseurs.

Disponibilités de vos artistes

Inscrivez les disponibilités de vos artistes entre le 1^{er} juin et le 20 septembre 2015. Il peut y avoir plusieurs blocs de disponibilités. La tournée peut se faire en deux ou trois blocs. Veuillez nous aviser des changements en tout temps.

Hébergement

En réseau d'été, le diffuseur fournit l'hébergement jusqu'à concurrence de trois chambres en occupation double le soir de la représentation. Veuillez indiquer clairement vos besoins d'hébergement sur votre offre de spectacle. Les frais de transport et les repas sont à la charge de l'artiste. Pour les jours de relâche, les frais de transport, d'hébergement et de repas sont à la charge de l'artiste.

Étape 2 - Une fois vos artistes retenus pour la tournée

Contrat-type

Un contrat-type est disponible au ROSEQ.

Prix des billets

Il n'y a pas d'imposition de prix de billets dans le Réseau d'été. Dans certain cas, il peut y avoir discussion avec le diffuseur, surtout en ce qui concerne le jeune public.

Dépôts avant le spectacle

Les diffuseurs du ROSEQ ne versent aucun dépôt avant le spectacle. Le cachet est payé le soir de la représentation.

Respect du territoire de diffusion

Pour éviter les irritants sur le terrain et la confusion chez le public, il est important de nous aviser si votre artiste donne des spectacles ou participe à des festivals, dans les six mois avant ou après, dans nos régions que sont : Chaudières-Appalaches, Bas St-Laurent, Gaspésie-les Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et le Lac St-Jean. Nous avons aussi un diffuseur au Nouveau-Brunswick (Bathurst). Si vos artistes sont appelés à donner des spectacles dans un rayon de 100 km d'un diffuseur du ROSEQ qui le présente également, il est impératif de contacter le diffuseur avant la signature de contrats qui pourraient diviser le public potentiel.

Exceptions

Avisez-nous, si pour une raison ou une autre, votre artiste ne veut pas aller présenter son spectacle dans une ville ou un territoire donné.

Étape 3 - Matériel essentiel pour la promotion

Il est primordial de fournir du matériel pour aider le diffuseur et le ROSEQ à faire la promotion des artistes. Il en va dans l'intérêt des deux parties. Certains diffuseurs ont déjà reçu les affiches une fois le spectacle présenté dans leur ville!

Affiches

Faire parvenir au diffuseur le nombre d'affiches requis au moins un mois avant la présentation du spectacle. Sans vouloir interférer dans l'aspect artistique de vos concepteurs, une image simple, mettant bien en évidence les visages des artistes, est plus efficace qu'un « concept ». Chaque diffuseur a des besoins différents en ce qui concerne le nombre d'affiches. Les besoins pour chaque diffuseur sont indiqués au <http://www.roseq.qc.ca/apa/offre.php>.

Images HD

Le Réseau et ses diffuseurs ont besoin d'images en haute définition pour les utilisations suivantes :

- montage de capsules de 15 secondes diffusées à la télévision de Radio-Canada Est du Québec et à V-Télé;
- projections lors des lancements de programmation en début de saison dans chacune des salles;
- utilisation de ces images pour faire la promotion du spectacle sur les médias sociaux;
- les diffuseurs et le ROSEQ raffolent de messages personnalisés de l'artiste qui s'adresse au public de nos communautés et c'est si facile avec nos ipod, ipad, etc...

CD compilation

Depuis quelques années, le ROSEQ produit un CD en quantité limitée et interdit de vente. Cette compilation réunit des chansons ou musique des artistes de la programmation. Cet outil de promotion est remis aux journalistes, aux partenaires et font l'objet de tirages lors des lancements des diffuseurs. Nous vous demanderons une libération des droits s'il y a lieu.

Lancements de programmation

Pour faire connaître la programmation estivale, le ROSEQ procède à plusieurs lancements à Montréal, Québec et dans nos trois régions de l'Est du Québec. Tous les artistes sont conviés aux lancements de Montréal et de Québec qui se tiennent habituellement dans la dernière semaine de mai. Tout le succès de ces opérations médiatiques repose sur la présence des artistes.

Merci à vous tous pour votre collaboration.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou commentaires.

Solange.roseq@globetrotter.net

Lucie.roseq@globetrotter.net

Roseq.com@globetrotter.net

418-723-4323